

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le

21/12/2022

Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales

Service des finances locales et de  
l'environnement

N°-552-SG-DACL

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles pour la constitution de réserve foncière en vue de la construction du collège de Vahibé, commune de Mamoudzou, se déroulera :

du lundi 9 janvier au mardi 7 février 2023 inclus  
au sein de la MJC de Vahibé

Le dossier d'enquête publique conjointe sera consultable sur le site internet de la Préfecture de Mayotte à l'adresse suivante :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2022/DUP-Reserves-foncieres-en-vue-de-la-construction-d-un-college-a-Vahibe>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra exprimer ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au sein de la MJC de Vahibé.

Le public pourra également s'exprimer par courrier adressé à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur et portant a minima la mention « *Enquête publique conjointe - Réserve foncière pour le projet de construction du collège de Vahibé* » ainsi que par courriel à l'adresse : [pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr](mailto:pref976-enquete-publique@mayotte.gouv.fr)

Le Préfet,  
délégué du Gouvernement

  
Le Préfet de Mayotte  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire général adjoint  
Cédric KARI-HERKNER

Préfecture de Mayotte - BP 676 – 97600 Mamoudzou  
Standard: 02 69 63 50 00 - [www.mayotte.gouv.fr](http://www.mayotte.gouv.fr)